



## MAIRIE de BELLOT

☎ Mairie : 01.64.04.81.98  
☎ Secrétariat : 01.64.04.44.33  
☎ : 01.64.04.80.63  
✉ : mairiebellot@orange.fr

NS/

### **COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2017**

Le Conseil Municipal de Bellot dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. François HOUSSEAU, Maire.

**Date de convocation** : 21 juin 2017

#### **Présents :**

M. François HOUSSEAU, Maire  
Mme Sandrine LETOLLE – Mme Christine MOREAUX – M. Roger DARDART, Adjoint  
MM. Gérard COLOMBO – Frédéric DUGUET – Patrick SUDRES – Alexis DEPRES – Luis Filipe DE MELO VIEIRA – Mmes Joëlle LEGENDRE MORISSE – Gabrielle MAILLARD – Muguette AUBISSE

#### **Absents excusés + pouvoirs :**

M. Alfred FONTAINE ayant donné pouvoir à Mme Joëlle LEGENDRE MORISSE  
Mme Sylvie LAROCHE DJOUADI ayant donné pouvoir à Mme Sandrine LETOLLE  
M. Laurent MIGNARD ayant donné pouvoir à M. François HOUSSEAU

#### **COMPTE RENDU DE LA PRÉCEDENTE SÉANCE**

Le compte rendu de la séance du 20 JUIN 2017 n'ayant fait l'objet d'aucune observation, est approuvé à l'unanimité par les membres présents.

#### **Nomination secrétaire de séance**

Conformément à l'article L2121-15 du code Général des collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil municipal, Madame Christine MOREAUX a été désignée pour remplir cette fonction qu'elle a acceptée.

#### **1/ ELECTION DES DÉLÉGUÉS AUX ELECTIONS SÉNATORIALES**

Après avoir constaté que la condition de quorum posée à l'article L.2121-17 du CGCT était remplie, le bureau électoral, en application de l'article R. 153 du Code Electoral a été constitué de :

M. François HOUSSEAU, Président,  
M. Roger DARDART et Mme Joëlle LEGENDRE MORISSE,  
M. Alexis DEPRES et Mme Sandrine LETOLLE.

Mme Christine MOREAUX a été désignée en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal.

Monsieur le Maire a alors indiqué que conformément aux articles L.284 et L.286 du Code Electoral, le Conseil Municipal devait élire TROIS délégué et TROIS suppléants.

- **ELECTION DES DELEGUES – 1<sup>er</sup> TOUR DE SCRUTIN**

Monsieur le Maire a invité le Conseil Municipal à procéder, sans débat, au scrutin secret, à la majorité absolue des suffrages, à l'élection du délégué.

Chaque Conseiller Municipal, à l'appel de son nom, a remis au Maire son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	15
A DEDUIRE : bulletins blancs et nuls	0
Reste pour le nombre des suffrages exprimés	15
Majorité absolue :	9

A obtenu

M. Roger DARDART	15 voix
Mme Christine MOREAUX	15 voix
Mme Sandrine LETOLLE	15 voix

A réuni la majorité absolue et a été proclamé délégué :

M. Roger DARDART

Qui a déclaré accepter le mandat

Mme Christine MOREAUX

Qui a déclaré accepter le mandat

Mme Sandrine LETOLLE

Qui a déclaré accepter le mandat

- **ELECTION DES SUPPLEANTS – 1<sup>er</sup> TOUR DE SCRUTIN**

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection des TROIS suppléants.

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	15
A DEDUIRE : bulletins blancs et nuls :	0
Reste pour le nombre des suffrages exprimés :	15
Majorité absolue :	9

Ont obtenu

Mme Joëlle LEGENDRE MORISSE	15 voix
M. Frédéric DUGUET	15 voix
M. François HOUSSEAU	15 voix

Ont réuni la majorité absolue et ont été proclamés suppléants :

Mme Joëlle LEGENDRE MORISSE

Qui a déclaré accepter le mandat,

M. Frédéric DUGUET

Qui a déclaré accepter le mandat.

M. François HOUSSEAU

Qui a déclaré accepter le mandat,

L'ORDRE DU JOUR ÉTANT ÉPUISÉ, LA SÉANCE EST LEVÉE A 21H30.

Le Maire,

François HOUSSEAU.

